

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 juillet 2018**

***SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal a attribué deux nouvelles subventions pour l'année 2018

- | | |
|---|----------|
| <input type="checkbox"/> ASJH (Association Solidaire des Jeunes Humanitaires) | 400,00 € |
| <input type="checkbox"/> UGSEL 2€/enfant | 328,00 € |

***CONVENTION MUTUALISATION DU MATERIEL**

Les communes de Mauléon, La Petite Boissière, St Amand sur Sèvre et St Pierre des Echaubrognes souhaitent mettre en place un système d'entente intercommunale pour permettre le prêt de matériel – avec ou sans personnel – afin de répondre à des missions de service public, notamment pour l'entretien des espaces verts, la voirie, les bâtiments communaux et l'organisation de manifestations.

Chaque commune définit le matériel mis à disposition dans le cadre de cette mutualisation. Le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention qui va permettre d'adopter cette entente intercommunale et nomme également 3 membres pour constituer une conférence de l'entente afin de réactualiser chaque année le matériel et les tarifs de cette liste. (3 membres : AUDOUIT Gérard, PAILLAT François et PASQUIER Philippe)

***LOTISSEMENT DE LA COURSERIE**

Le Conseil Municipal autorise la vente d'une parcelle de terrain de 78 m² à M. DEL MONACO Damien. Cette parcelle jouxte son habitation principale située rue de la Fontaine. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Le prix de vente de cette parcelle a été fixé à 4 € le m² soit 312 €.

***AUTO-ECOLE FILOQUE**

Une convention d'occupation précaire a été signée avec M. FILOQUE pour l'installation d'un local AUTO-ECOLE 9 rue du Clocher. Des loyers ont été versés pour cette mise à disposition soit un montant de 1 686,00 €. Cependant pour des raisons d'accessibilité notamment l'ouverture et la mise en place de l'activité n'ont pu être réalisées à ce jour. Il convient donc de rembourser les échéances versées, la reprise des loyers se fera lors de la mise en place effective de l'activité (après les travaux de mise en accessibilité)

Le vote de crédits supplémentaires sera nécessaire pour pouvoir permettre le remboursement des loyers

Budget commune

Désignation des articles		Investissement		Fonctionnement	
article	Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
673	Titres annulés			1 690,00	
022	Dépenses imprévues			-1 690,00	
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

***ATELIER MUNICIPAL**

Pour faciliter la localisation de l'atelier municipal et notamment pour les livreurs lors de recherche par GPS, il a été décidé de créer l'adresse suivante : - 1 route de Loublande- pour les ateliers municipaux.

Les services du cadastre seront informés de cette nouvelle adresse

***DROIT PREEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal (selon l'application de l'article L2122 du CGCT) qu'il a renoncé à exercer le droit de préemption concernant les ensembles immobiliers suivants :

- 7 place Hubert – propriété de M. et Mme COUSSEAU Gilbert
- 8 rue des Hardilliers – propriété de M. et Mme COUTANT Pascal –
- 46 rue St Pierre – propriété de M. et Mme GUILLET Anthony –

Fait à St Pierre des Echaubrognes,
Le 9 juillet 2017
Le Maire,
Claude POUSIN